



ن° 856

29 AVR 2022

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

A

MESSIEURS LES WALIS DE REGIONS

MADAME ET MESSIEURS LES GOUVERNEURS DES PREFECTURES,
PREFECTURES D'ARRONDISSEMENTS ET PROVINCES

Objet : 3^{ème} appel à projets afférent au "Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale des Collectivités Territoriales".

P.J : Fonctionnement du Fonds et règlement de l'appel à projets au titre de l'année 2022.

Suite à mes circulaires N° 211, 278 et 92 en date respectivement du 9 Mars 2020, du 3 Juin 2020 et du 11 Février 2021, J'ai l'honneur de vous informer que ce Ministère-Direction Générale des Collectivités Territoriales-, envisage de lancer le 3^{ème} appel à projets afférent au "Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale des Collectivités Territoriales".

Le 3^{ème} appel à projets sera ouvert pendant une durée de quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter du 9 mai 2022 pour être clôturé le 9 août 2022.

A cet effet, Messieurs les Walis et Madame et Messieurs les Gouverneurs sont invités à assurer une diffusion de la présente circulaire et du document "Fonctionnement du Fonds et règlement de l'appel à projets", dont une copie est ci-jointe, auprès des Collectivités Territoriales relevant de leurs commandements et de les sensibiliser pour y adhérer tout en respectant les procédures de fond et les formalités de forme afférentes aux dépôts des demandes de soutien du Fonds africain telles que décrites dans ledit document.

Je vous demande par la même occasion d'inviter l'ensemble des Collectivités Territoriales relevant de vos commandements à télécharger, à partir du Portail National des Collectivités Territoriales (www.collectivites-territoriales.gov.ma), le manuel pratique élaboré par cette Direction Générale à l'attention des élu-e-s et cadres territoriaux, pour les assister et les accompagner afin de présenter des demandes éligibles au financement du Fonds africain.

Toutes informations ou éclaircissements complémentaires relatifs aux dispositions du règlement de l'appel à projets, peuvent être demandés par mail à l'adresse ci-après : mameur@interieur.gov.ma.

Pour le Ministre de l'Intérieur et par délégation,
Le Wali, Directeur Général
des Collectivités Territoriales

Signé : Khalid SAFIR

